



Ecole Robert Schuman

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION Année scolaire 2021/2022

ATTENTION : Ce dossier n'est pas une inscription. Il manifeste votre souhait de rejoindre notre communauté éducative. Un rendez-vous fixé par le Chef d'Etablissement vous sera donné en fonction des places disponibles pour la rentrée concernée. Tous les champs doivent **OBLIGATOIREMENT** être renseignés.

Dossier à retourner **PAR MAIL** à l'adresse : ecole.rschuman@orange.fr

ELEVE :

NOM : **Prénom** : **Sexe** :

Classe demandée : **Né(e) le** : **Lieu** :

Nationalité :

Catholique : oui non **Autre religion** :

L'enfant vient d'une école : privée publique

Mode de garde /Crèche/Ecole et classe en 2020/2021 :

Adresse :

Maintenu dans un cycle (classes redoublées) : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FAMILLE : Situation familiale

marié PACS célibataire concubinage divorcé séparé

NOM du père : **Prénom** :

Profession : **Entreprise** : **Tél prof** :

Adresse personnelle : **Tél** :

NOM de la mère : **Prénom** :

Profession : **Entreprise** : **Tél prof** :

Adresse personnelle : **Tél** :

ADRESSES MAIL :

Titulaire(s) de l'autorité parentale :





Ecole Robert Schuman

Prénoms et **dates de naissance** des frères et sœurs :

.....

.....

MOTIF DE LA DEMANDE

Veillez indiquer ci-dessous ce qui motive votre demande d'inscription à l'école catholique Robert SCHUMAN

Date, nom et signature de la personne qui a complété le dossier :

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.





Ecole Robert Schuman

LES FAMILLES DEMANDANT UNE INSCRIPTION DE LEUR(S) ENFANT(S) A L'ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE ROBERT SCHUMAN DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET EDUCATIF ET PASTORAL, DU REGLEMENT FINANCIER ET INTERIEUR ET Y ADHERER SANS RESERVE.

L'enseignement catholique développe une école dans le site « Euroméditerranée » pour favoriser l'adaptation des enfants et de leurs familles nouvellement arrivées à Marseille, proche du lieu de travail et d'habitation.

Il souhaite un établissement scolaire dont le projet éducatif prenne en compte les difficultés dues au déracinement, au déménagement et à l'arrivée dans cette ville inconnue tout en offrant une structure scolaire adaptée. Auprès de l'équipe éducative, les parents trouveront un accueil personnalisé avec la possibilité d'échanges en langue anglaise.

LE PROJET EDUCATIF ET PASTORAL DE L'ECOLE ROBERT SCHUMAN

L'école Robert Schuman accueille toutes les familles dans le respect des différences culturelles et religieuses. Pour l'épanouissement de chaque enfant, l'équipe éducative souhaite développer une complémentarité éducative en favorisant les échanges entre les familles et l'école. Elle souhaite également associer dans un même acte :

Une scolarité de qualité :

Accueillir chaque enfant dans un climat de confiance et d'écoute.

Lui permettre d'acquérir des connaissances en conformité avec les programmes de l'éducation nationale.

L'accompagner dans ses difficultés, l'encourager dans ses progrès.

Lui donner le goût de l'effort, de la persévérance et du travail bien fait.

L'aider à découvrir et à valoriser ses talents.

Encourager sa curiosité intellectuelle, se tourner vers le monde.

Lui faire découvrir la langue anglaise dès la maternelle.

Eveiller et développer sa créativité.





Ecole Robert Schuman

Une éducation à la citoyenneté :

Apprendre à vivre en communauté et découvrir la solidarité.

Avoir une attitude respectueuse et polie.

Respecter des règles et faire ainsi l'apprentissage de la liberté.

Respecter les droits et les devoirs de chacun.

Faire preuve de tolérance.

Respecter l'environnement.

Développer son sens des responsabilités.

Faire des choix et les assumer.

Une école qui se veut être témoin de la Bonne Nouvelle de l'Evangile

Eveiller et guider dans le cheminement spirituel (Eveil à la foi, catéchèse, préparation aux sacrements)

Faire grandir la foi en Jésus Christ

Proposer des temps de célébration en collaboration avec le prêtre de la paroisse St Lazare

Développer les valeurs de partage, de pardon d'esprit de service, de don de soi, d'amour du prochain

Lu et approuvé

Date et signature des parents :





Ecole Robert Schuman

ECOLE CATHOLIQUE ROBERT SCHUMAN

REGLEMENT FINANCIER : FRAIS DE SCOLARITE (pour l'année 2021/2022)

1) Frais de dossier administratif (à l'inscription) : 60 €

Seuls les dossiers complétés dans un délai de 10 jours maximum seront validés

2) Frais de dossier administratif (à la réinscription) : 45 €

Lors de l'inscription ou la réinscription de votre enfant, la somme qui vous est réclamée et qui correspond aux frais de dossier de l'élève sera encaissée.

Le montant versé est **non remboursable** même si la non réinscription était prononcée suite au Conseil de discipline ou autres cas.

**3) Contribution annuelle des familles : 860 € pour 1 enfant,
760 € pour le 2^{ème} enfant, 710 € pour le 3^{ème} enfant**

4) Coopérative pédagogique facturée en septembre (achat de matériel mis en commun) : 15 €.

5) Atelier apprentissage de la langue anglaise (intervenant anglophone) dès la PS de maternelle :

8 €/mois sur le temps scolaire (Tarif à titre indicatif)

Possibilité également d'ateliers ludiques en anglais sur le temps péri scolaire

Activités culturelles, pastorales, sportives, sorties pédagogiques : en supplément en fonction des projets (environ 100 euros/an SAUF classe verte, neige....tarif selon projet)

6) Demi-pension : le prix du repas est fixé à **6.30 €** le repas.

Pour les inscriptions régulières, l'inscription se fait automatiquement d'une semaine sur l'autre.

Pour les inscriptions occasionnelles, la commande du repas se fait au plus tard le mardi précédent la semaine concernée par ce repas.

L'accueil **ponctuel** d'un élève avec son pique nique, **pour cas de force majeure**, peut être accordé par le chef d'établissement **mais doit rester exceptionnel**.

Un retard dans le paiement peut entraîner l'exclusion de l'élève.

Aucune réduction des tarifs de la demi-pension ne sera consentie pour une absence inférieure à **8 repas consécutifs** (2 semaines consécutives d'absence).

7) La garderie du matin s'effectue à partir de 7h30.

8) Un service de garderie du soir (maternelle et élémentaire) est proposé. Les parents doivent récupérer leur enfant **au plus tard à 18 heures précises**.





Ecole Robert Schuman

TARIFS DE LA GARDERIE

290 € par an (le matin et le soir compris)

230 € par an (inscription soit le matin soit le soir)

Carnet de garderie exceptionnelle : 15 € (5 tickets)

9) Assurance scolaire et extra-scolaire individuelle accident :

Tous les élèves sont assurés par le contrat groupe de l'école, à la charge de l'OGEC (Mutuelle St Christophe)

L'interlocuteur pour la délivrance d'attestations ou en cas de sinistre est l'école. Les familles doivent cependant contracter à titre personnel une assurance responsabilité civile pour les dégâts causés par les élèves à autrui, au matériel scolaire et autres objets personnels.

10) Fournitures scolaires : les fournitures sont à la charge des familles.

Achat des fournitures directement par l'école « PACK ECOlier » (facturation en septembre) - Carnet de liaison compris

Le prix moyen du pack écolier sera indiqué aux familles avant la fin de l'année scolaire. Cette démarche vise à réduire le coût moyen des fournitures par élève.

Tarif remplacement du carnet de liaison : 5 €

11) APEL Robert SCHUMAN (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) :

La cotisation est volontaire (cotisation 2020/2021 : 25 euros par famille).

Si vous avez un autre enfant inscrit dans un autre établissement, pensez à informer les 2 établissements de votre choix de répartition de cotisation.

12) Les familles qui font le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Robert SCHUMAN s'engagent à respecter son **projet éducatif et pastoral**, son **règlement intérieur et financier**. La signature d'un **contrat engage la famille et l'établissement scolaire**. Le non-paiement, le non-respect de son projet et règlement entraîneraient l'annulation de ce contrat.

Mensualisation par prélèvement bancaire. Tous les chèques seront libellés à l'ordre de l'OGEC.

Lu et approuvé

Date et signature des parents :





Ecole Robert Schuman

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ROBERT SCHUMAN (Modifié en août 2020)

Les familles qui font le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Robert SCHUMAN s'engagent à respecter :

- le projet éducatif
- la Charte de confiance
- le règlement intérieur
- l'organisation des événements festifs se déroulant dans l'établissement

Les parents accompagnateurs des sorties s'engagent à respecter la Charte des parents bénévoles.

Les parents correspondants de classe s'engagent à respecter la Charte des parents correspondants.

ADMISSION ET INSCRIPTION

L'inscription n'est effective que lorsque le dossier de l'élève est complet.

La famille est liée par le contrat de scolarisation. La contribution des familles est due annuellement y compris en cas de crise sanitaire (en référence au confinement en 2019/2020)

En maternelle, l'élève doit être propre. S'il ne l'est pas (période d'essai d'une semaine), l'élève devra quitter l'établissement jusqu'à ce qu'il le soit. Sa place pourra être conservée moyennant l'acquiescement de la contribution des familles

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

En maternelle, l'école est obligatoire à compter de 3 ans, dès lors que l'enfant est propre donc apte aux apprentissages. L'engagement d'une bonne fréquentation de l'enfant, condition du développement de sa personnalité et préparation à la formation donnée à l'école élémentaire.

A l'école élémentaire, la fréquentation régulière est **obligatoire** conformément aux textes en vigueur

Le calendrier officiel des congés scolaires est mis en ligne en fin d'année précédente afin les parents organisent leur vie familiale. **Pour une intégration réussie de l'élève au système scolaire, il se doit d'être respecté.**

Les absences sont consignées chaque demi-journée dans le registre d'appel. Ce registre est régulièrement contrôlé par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Toute absence doit être signalée dès que possible au 09 64 44 94 80 ou par mail (infos.rschuman@orange.fr).

Elle devra être justifiée par écrit sur le carnet de liaison (bon d'absence avec motif que l'élève présentera à l'enseignant à son retour)

Les sorties contre décharge en cours de journée ne sont uniquement accordées que pour un cas médical urgent, des cours de rééducation ou RDV officiel sur **justificatif**.

En cas de sortie anticipée pour convenance personnelle, l'élève ne pourra sortir qu'aux heures d'ouverture du portail soit : 11H45/13H20/16H30.





Ecole Robert Schuman

CALENDRIER ET HORAIRES des classes maternelles

Jours de classe : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Horaires hebdomadaires : **Matin** : 8H45 (accueil échelonné à partir de 8H20) – 11H45

Après-midi : 13H30 – 16H20

Les parents de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant le matin jusqu'à la porte de la classe. La sortie s'effectuera sous la surveillance de l'enseignant ou de l'aide maternelle. Les enfants seront rendus à leurs parents au portail.

CALENDRIER ET HORAIRES des classes élémentaires

Jours de classe : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Horaires hebdomadaires : **Matin** : 8H30 – 11H45

Après-midi : 13H30 – 16H30

Le portail ouvre 10 min avant l'horaire (à 8h20 et à 13h20)

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de réorganisation de l'accueil des élèves (par exemple, en cas de crise sanitaire). Les modifications donnent lieu à une circulaire spécifique émanant du chef d'établissement.

Dans le cas où une personne inconnue de l'école vient chercher l'enfant, elle devra se présenter munie d'une autorisation écrite signée des parents et d'une pièce d'identité.

UNE EXTREME VIGILANCE EST DEMANDEE QUANT A L'OUVERTURE ET A LA FERMETURE DU PORTILLON : il en va de la sécurité des élèves et de leurs familles.

Les élèves ne sont en aucun cas autorisés à appuyer sur la gâche électrique : il s'agit de la responsabilité des adultes.

Gestion des retards

Un accueil de qualité, en temps et en heure, favorise un climat de travail serein

Si l'élève est en retard, il devra présenter son carnet de liaison à son professeur.

Un bulletin de retard sera rempli. Le bulletin devra être retourné à l'école dûment complété (motif) et signé par les parents.

Une arrivée au-delà de l'horaire de début de classe **est considérée comme un retard**

8h45 en maternelle (fermeture des portes des classes)

8h30 en élémentaire (fermeture des portes des classes)

13h30

16h30 en maternelle

16h40 en élémentaire

18h pour la garderie (fermeture de l'école)

Des retards récurrents au-delà de 16h40 entraîneront la facturation de la garderie du soir.

Pour les retards au-delà de 18h, l'élève ne sera plus accepté à la garderie.





Ecole Robert Schuman

La secrétaire tiendra un registre des retards afin de repérer les retards récurrents non liés à des événements exceptionnels du type « grève **surprise** » (non programmée) des transports en commun, accidents, fermetures inopinées de tunnel....

Le cumul de 3 retards donnera lieu à un entretien avec le chef d'établissement afin de rechercher ensemble une solution à cette situation

Retard jusqu'à 9H : l'élève est accueilli dans sa classe.

Le portail ferme définitivement à **9h**.

Au-delà de cet horaire, les élèves ne sont plus acceptés.

Le respect de ces règles permet le bon fonctionnement de l'établissement tant au niveau du déroulement du travail des élèves, que de la sécurité et du respect des personnes.

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE :

Restauration scolaire :

La commande ou l'annulation du **repas occasionnel** doit se faire au plus tard le mardi précédent la semaine concernée par ce repas. Aucune réduction des tarifs de la demi-pension ne sera consentie pour une absence inférieure à **8 repas consécutifs**.

En cas d'absence **le matin**, l'élève ne sera pas accepté à la cantine (sauf cas d'un rendez-vous médical prévenu à l'avance et justifié.)

Garderie à **partir de 7H30 et jusqu'à 8h15 horaire maximum pour sonner au portillon**

Garderie surveillée de **16H30 à 18H**

Il est interdit de goûter dans les salles de garderie. (Possibilité de prendre le goûter lors de la récréation de l'après-midi ou de la garderie à 16h30)

CRENEAUX DE SORTIE : sur inscription

16h20 (maternelles) ou 16h30 (élémentaires) à 16h40

16h50 à 17h

17h20 à 17h30

17h50 **fermeture de l'école à 18h**

ASSURANCES

L'assurance scolaire « individuelle accident » est **obligatoire**. Tous les élèves de l'école Robert Schuman sont assurés par la Mutuelle St Christophe. L'école peut délivrer à la demande des parents une attestation d'assurance. Pour tout accident survenu dans le cadre de l'école, la famille est tenue de rencontrer le Chef d'établissement sous 48H. L'établissement ne peut être tenu responsable des détériorations ou vols de vélos, trottinettes...

SANTE, HYGIENE, TENUE DES ELEVES

Santé

Aucun personnel de l'école n'est habilité à administrer des médicaments aux enfants. Les familles sont tenues de venir chercher leur enfant malade après appel de l'école, dans les plus brefs





Ecole Robert Schuman

délais. **Les familles doivent donc être joignables à tout moment en cas d'urgence. L'école doit être informée de tout changement de coordonnées.**

Aucun médicament ne doit figurer dans la pharmacie de l'école ni dans le cartable des élèves. Tout élève concerné par un traitement concernant une maladie chronique, crise aiguë ou régime alimentaire particulier sera reçu avec ses parents par le médecin scolaire afin d'établir un P.A.I., protocole permettant de donner notamment des médicaments dans une école. Si l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse, les parents sont tenus d'avertir immédiatement le Chef d'établissement afin que les mesures d'hygiène qui s'imposent soient prises en temps utile. Au retour de l'enfant, un certificat de non contagion sera exigé.

La collation matinale n'est ni systématique, ni obligatoire. Seul un petit déjeuner équilibré est le garant d'un apport nutritionnel justifié. La collation autorisée est **un fruit frais ou une compote et/ou un produit laitier longue conservation pour l'après-midi, biscuit...**

Horaires des goûters : 15h30 en maternelle, et aux horaires des récréations en élémentaire

Hygiène, tenue des élèves

Les parents veillent à la propreté de leur enfant. Ils sont tenus à une surveillance régulière des cheveux de leur enfant pour éviter la prolifération des poux.

En maternelle, le tablier en coton est obligatoire. Il est également demandé aux familles de prévoir dans un petit sac marqué au nom de l'enfant, une tenue de rechange à vérifier régulièrement en fonction de la saison. Prévoir aussi une serviette pour la cantine marquée au nom de l'enfant. Les élèves doivent venir à l'école en tenue confortable et pratique pour favoriser l'autonomie. (Eviter les bretelles, salopettes, ceintures, préférer les chaussures « velcro »).

Tous les élèves doivent venir à l'école en tenue **correcte et décente**, été comme hiver : port de tongs ou assimilés, jupes/shorts /tee-shirts **TROP** courts ou transparents, pantalons « taille basse » ne sont pas acceptés. Une tenue inappropriée sera cachée sous une blouse en attendant que l'élève puisse se changer.

Les tatouages et le vernis à ongles sont interdits.

Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'élève.

VIE SCOLAIRE

Toute personne (adulte et enfant) se doit d'avoir un comportement respectueux envers les autres et s'interdit toute forme de violence physique et verbale.

Les élèves doivent adopter un langage et une conduite correcte avec les autres personnes. Ils sont tenus de respecter le matériel et les locaux afin de maintenir un cadre de vie agréable pour tous. Tout matériel endommagé ou perdu devra être réparé ou remplacé à la charge des familles.

La circulation dans l'établissement doit se faire dans le calme.

Bonbons, chewing-gums, les jouets sont interdits et notamment les toupies Bayblade.

En maternelle, le « doudou », la sucette pour la sieste sont autorisés.

Seules les trottinettes pliables sont autorisées.

Il est interdit de se déplacer dans l'allée en trottinette. Elles doivent être rangées correctement à l'emplacement prévu à cet effet.

Les vélos munis d'un antivol peuvent être garés sur la placette entre le portillon et le portail.

L'école ne peut être tenue pour responsable de la perte, vol ou détérioration de ces objets.

Il est vivement déconseillé de mettre des pendants d'oreille.





Ecole Robert Schuman

SANCTIONS

Les sanctions peuvent être données par l'ensemble du personnel de l'école :

- observation orale puis écrite sur le carnet de liaison
- mise à l'écart temporaire de sa classe
- avertissement écrit remis aux parents ou envoyé par mail suivi d'un entretien
- travail d'intérêt général
- retenue (temps de réflexion sur son comportement, recherche de réparation)
- exclusion temporaire de sa classe
- sur décision du conseil de discipline : exclusion temporaire /exclusion définitive de l'école

Il n'y a pas de graduation dans les sanctions. Selon la gravité de l'acte commis, le Chef d'établissement peut être amené à prendre une décision d'urgence.

Les parents consultent, vérifient et signent le carnet de liaison que les élèves doivent toujours avoir en leur possession. Ils doivent régulièrement consulter le site internet sur lequel sont déposées les informations essentielles au bon déroulement de la scolarité de leur enfant. **Ils peuvent également inscrire un message sur le carnet ou envoyer un mail pour l'enseignant (infos.rschuman@orange.fr) ou pour le Chef d'établissement (ecole.rschuman@orange.fr)**

Des bilans adaptés à la section de l'élève sont portés à la connaissance des familles (LIVREVAL)

Classes élémentaires :

BILAN MI-PARCOURS (présence **obligatoire** des deux **parents** au bilan du 1^{er} semestre)

BILAN FIN DE PARCOURS (RDV facultatif)

Classes maternelles : en fin d'année ou sur rendez-vous au cours de l'année en cas de difficultés particulières de l'élève

Les livrets de compétences sont consultables sur le site LIVREVAL à l'aide d'un code secret délivré par le secrétariat. Les livrets doivent être signés électroniquement par les parents.

SUIVI DE L'ELEVE – RELATION ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS

Le fonctionnement de la classe et du cycle est présenté aux parents par l'enseignant au cours de la réunion d'information de début d'année.

Cette réunion est OBLIGATOIRE (présence au moins d'un des deux parents)

Deux parents correspondants par classe doivent se proposer pour assurer la liaison familles/école. Ils sont signataires d'une Charte qu'ils s'engagent à respecter.

D'autres réunions peuvent avoir lieu chaque fois que la vie de l'école ou de la classe le justifie.

Les enseignants, le Chef d'établissement et les parents peuvent se rencontrer chaque fois que nécessaire sur rendez-vous.





Ecole Robert Schuman

COMMUNICATION

Secrétariat : infos.rschuman@orange.fr 09 64 44 94 80

Chef d'établissement : ecole.rschuman@orange.fr

[Site internet rschuman.fr](http://Siteinternetrschuman.fr)

[ECOLE DIRECTE https://www.ecoledirecte.com](https://www.ecoledirecte.com)

A titre d'information, un équipement de vidéos surveillance a été installé au sein de l'établissement par *DELTA SECURITY SOLUTIONS* dans le cadre de :

- La prévention aux risques liés aux personnes
- Vandalisme des locaux
- La prévention contre le terrorisme

Une caméra est située face à l'entrée de l'établissement (au niveau du bureau de direction). Deux autres sont situées dans la cour de récréation.

Le moniteur et l'enregistreur se trouvent dans le bureau de direction.

Les images sont automatiquement écrasées au bout de 14 jours et sont consultées uniquement par des personnes habilitées.

